



Mortefontaine renforce sa politique d'éclairage maîtrisé : une obligation légale et un effort collectif

Mortefontaine poursuit son engagement en faveur d'un environnement nocturne préservé. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la réglementation française impose une maîtrise stricte de l'éclairage extérieur : tout luminaire diffusant une part importante de son flux lumineux au-dessus de l'horizontale doit être supprimé ou rendu conforme. Ces dispositifs suréclairent inutilement le ciel, perturbent la faune nocturne et entraînent une consommation d'énergie injustifiée.

1. Cette évolution réglementaire s'impose à tous : communes, entreprises et particuliers.

À Mortefontaine, un diagnostic complet du parc d'éclairage extérieur a été réalisé. Celui-ci a permis de constater que plusieurs installations privées du village ne respectent pas la nouvelle réglementation, notamment des luminaires qui diffusent la lumière vers le ciel ou restent allumés toute la nuit. Pour ces situations, la commune a engagé des actions à l'encontre de certains propriétaires, afin de leur rappeler leurs obligations et d'assurer la cohérence des efforts consentis par l'ensemble du village. L'objectif n'est pas de sanctionner, mais d'obtenir la conformité

indispensable au respect de la loi et à la protection de notre environnement.





Dans un premier temps, les habitants concernés sont invités à éteindre leurs éclairages extérieurs dès 22 h et à ne les rallumer qu'à partir de 6 h. Cette plage d'obscurité, simple à mettre en œuvre, permet immédiatement de réduire les nuisances lumineuses qui affectent la biodiversité. Il s'agit d'une mesure transitoire, en attendant que les installations soient modifiées ou remplacées conformément à la réglementation.

2. La commune applique depuis plusieurs années une politique exemplaire d'extinction nocturne.

Aujourd'hui, 98 % du village est éteint entre 22 h 30 et 6 h. Cette pratique permet de limiter drastiquement la consommation énergétique, de soulager les espèces nocturnes et de préserver la qualité du ciel étoilé. Contrairement à certaines idées reçues, l'extinction n'entraîne pas de hausse d'insécurité : les retours des habitants montrent au contraire une amélioration du calme et du confort nocturne.

La réduction de la pollution lumineuse n'est pas seulement une obligation réglementaire ; c'est un enjeu majeur pour la biodiversité. La commune mène des actions concrètes pour favoriser le retour d'espèces sensibles. En 2026, des incitations à installer des nichoirs pour chauves-souris, chouettes seront faites. Ces équipements offrent des zones de refuge et de reproduction indispensables dans un environnement où les cavités naturelles se raréfient.

3. Un couple de chouettes Effraie sera prochainement relâché à Mortefontaine.

Ce rapace emblématique, autrefois commun, a vu sa population chuter dans de nombreuses régions, notamment en raison de la lumière artificielle nocturne. La réussite de cette réintroduction dépend directement de la qualité de l'obscurité du village. Chaque éclairage inutile ou non conforme est un obstacle réel à son installation. C'est pourquoi la participation des habitants — notamment ceux dont les installations doivent être adaptées — est indispensable.

Ces engagements ont permis à Mortefontaine d'obtenir le label "Villes et Villages Étoilés – 2 étoiles", distinction nationale récompensant les communes exemplaires dans la réduction de la pollution lumineuse. Conserver ce label, et peut-être viser une troisième étoile, suppose la mobilisation de tous. Les propriétaires privés ont un rôle déterminant : orienter correctement les luminaires, éviter les éclairages trop intenses, installer des dispositifs conformes et respecter les horaires d'extinction.

L'éclairage maîtrisé n'est pas un renoncement à la lumière, mais une utilisation raisonnée, au bon endroit, au bon moment et uniquement lorsque cela est utile. Il s'agit de protéger notre cadre de vie, notre identité rurale, notre biodiversité et notre énergie. Mortefontaine continuera à agir, y compris en engageant les démarches nécessaires auprès des installations privées non conformes, pour garantir un environnement nocturne préservé et un village exemplaire.